

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00115
Numéro SIREN : 814 008 249
Nom ou dénomination : SAS CSFDEV

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2020 sous le numéro de dépôt 2114

SAS CSFDEV

Société Par Actions Simplifiée au capital de 43 000.00 €

Siège social : 354 Route de Roanne

42155 POUILLY LES NONAINS

814 008 249 RCS ROANNE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt
et le vingt-trois septembre à 11 heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Thibault THOMAS préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent la majorité des deux tiers des actions, sur les 4 300 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- démission d'un directeur général,
- pouvoir pour les formalités.

Le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Romain TOINON** de ses fonctions de directeur général de la société à compter de ce jour.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de son président, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Un associé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop in the middle.